



Séance ordinaire
24 janvier 2007

À la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 24 janvier 2007, à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Gilbert Couture, président
M. Jocelyn Blondin
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Dominique Kenney
Mme Johanne Légaré (19 h 40)
M. Jean-Pierre Reid
Mme Silvia Barkany, représentant le Comité de parents
Mme José Morissette, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale
M. René Gauthier, secrétaire général
M. Mario Auclair, directeur, Service des ressources humaines
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Gérard Lacroix, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Gérald St-Arneault, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Claudette Séguin, directrice, Service de l'organisation scolaire
Mme Jocelyne Bertrand, agente d'administration

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.E.-06-07-172 *M. Mario Crevier propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :*

8. Efficacité énergétique.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.E.-06-07-173 *Mme José Morissette propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2006 et de l'adopter tel que rédigé.*

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président, M. Gilbert Couture souhaite une bonne année à tous les membres en cette première séance du Comité exécutif. Il émet le vœu que le travail de collaboration se poursuive pour le mieux-être des élèves et leur réussite.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Incidence : *Mme Johanne Légaré prend son siège.*

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Lucie Lafleur fait mention des sujets suivants :

- *Rencontre des membres du Comité de parents et des membres du Conseil.*
- *Conférence de Mme Pacom - invitation lancée à tout le personnel - 800 personnes environ étaient présentes et ce fut un moment privilégié pour se rencontrer.*
- *Suivis des dossiers suite aux décisions ministérielles.*
- *Tenue du forum des jeunes de la CSPO - 17 janvier 2007.*
- *Tenue du forum des adultes de la CSPO - 7 février 2007.*
- *Souper des commissaires et des directrices et directeurs de service - 20 janvier 2007.*
- *Fondation : tournoi de golf - 6 mai 2007.*
- *Tenue des journées d'admission des élèves à la CSPO - 22 au 24 janvier 2007 : le portrait est semblable à l'an passé quant au nombre d'élèves, mais le bilan n'est pas disponible puisque le tout s'est finalisé ce soir.*
- *Conférence de presse : J'explore une carrière - 22 janvier 2007.*

Appel d'offres - Achat matériel didactique "Électromécanique" CFPO

APPEL D'OFFRES - ACHAT DE MATÉRIEL DIDACTIQUE POUR LE DÉPARTEMENT "ÉLECTROMÉCANIQUE" - CFPO

Considérant le besoin de renouveler le matériel didactique au département "Électromécanique";

Considérant les besoins du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais;

Considérant la disponibilité budgétaire;

C.E.-06-07-174 *M. Alain Gauthier propose que le contrat pour l'achat de matériel didactique pour le programme "Électromécanique" soit accordé à la firme Montrex Inc, 9701, Métropolitain, Est, Anjou, Québec, H1J 3C1, au montant de 48 500 \$ (taxes en sus).*

Autres soumissionnaires :

Suite à l'appel d'offres la firme Montrex Inc. est le seul fournisseur qui a soumissionné.

Adoptée à l'unanimité.

HUIS CLOS

C.E.-06-07-175 *M. Mario Crevier propose la tenue d'un huis clos.*

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.E.-06-07-176 *M. Jocelyn Blondin propose la levée du huis clos.*

Adoptée à l'unanimité.

**Dossier employée
de soutien**

DÉCISION : DOSSIER EMPLOYÉE DE SOUTIEN

Considérant l'absence, depuis le 7 mars 2006, de Madame Manon Léonard, employée à la Commission scolaire;

Considérant qu'une première expertise, réalisée par le D^r Couturier, médecin expert de la Commission scolaire, s'est tenue le 21 septembre 2006 et que cette expertise confirme que Madame Manon Léonard était apte à reprendre son travail, sans limitation ni restriction;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 25 septembre 2006 sommant Madame Manon Léonard de se présenter au travail en date du 26 septembre 2006, le tout confirmé par lettre en date du 2 octobre suivant;

Considérant que Madame Manon Léonard s'est effectivement présentée au travail le 26 septembre 2006 mais n'y est restée que quelques heures seulement pour quitter par la suite;

Considérant que Madame Manon Léonard s'est absentée, de nouveau, du travail le 26 septembre en après-midi ainsi que les jours subséquents;

Considérant la situation, une deuxième expertise médicale fut demandée au D^r Couturier en date du 8 décembre 2006;

Considérant les conclusions du rapport d'expertise, reçu le 13 décembre 2006, qui faisaient à nouveau état de l'aptitude de Madame Manon Léonard à reprendre son travail, sans limitation ni restriction;

Considérant que le médecin expert avance même l'hypothèse que Madame Manon Léonard était, le 7 mars 2006, apte à maintenir son lien avec ses tâches habituelles, et ce, sans limitation ni restriction;

Considérant qu'un second avis de retour au travail a été dûment signifié à Madame Manon Léonard le 10 janvier 2007, la sommant de nouveau à reprendre ses fonctions le 11 janvier 2007 suivant;

Considérant qu'elle a refusé de se présenter au travail à cette date et n'est toujours pas revenue au travail à ce jour;

Considérant que Madame Manon Léonard a également indûment bénéficié des avantages de la convention collective en réclamant de l'assurance salaire sans droit;

Considérant que le lien de confiance nécessaire au maintien de la relation d'emploi est irrémédiablement rompu et ce, considérant les fausses représentations faites en la présente affaire auprès de la Commission scolaire et de son médecin;

Considérant la rencontre tenue le jeudi 18 janvier à 14 h 30 où Madame Manon Léonard fut informée de la décision initiale de recommander son congédiement au Comité exécutif du 24 janvier 2007 et fut invitée à faire part à la Commission scolaire de tout nouveau élément, commentaires et autres informations pertinentes à la gestion du dossier;

Considérant que Madame Manon Léonard a quitté subitement ladite rencontre à 14 h 44 après avoir remis les résultats d'un test de résonance magnétique, sans émettre de commentaires ou fournir d'autres informations qui auraient pu justifier une remise en question de la décision initiale de la Commission scolaire;

Considérant le rapport complémentaire du D^r Couturier qui confirme que le résultat de l'examen de résonance magnétique ne change en aucune façon l'opinion qu'il a émise le 8 décembre 2006;

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précède, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais n'a d'autres choix que d'imposer à Madame Manon Léonard une mesure disciplinaire, et ce, en considération de l'insubordination et de l'inconduite démontrées ainsi que du bris du lien de confiance nécessaire à la relation d'emploi.

C.E.-06-07-177 Mme Johanne Légaré propose qu'une décision finale soit prise dans le dossier de Madame Manon Léonard et que la Commission scolaire procède au congédiement de Madame Manon Léonard.

Adoptée à l'unanimité.

Amendement - Entente nationale - personnel professionnel CPNCF et SPGQ

AMENDEMENT À L'ENTENTE NATIONALE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL CPNCF ET SPGQ

C.E.-06-07-178 M. Jean-Pierre Reid propose :

- d'adopter l'amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ) en application des dispositions de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (L.Q., 2005, Chapitre 43).
- que madame Lucie Lafleur, directrice générale, et monsieur Gilbert Couture, président du Comité exécutif, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais l'entente intervenue suivant les dispositions prévues à la clause 9-4.03 des dispositions liant d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et d'autre part, le Syndicat des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ).

Adoptée à l'unanimité.

Demande de participation

DEMANDE DE PARTICIPATION - 32E CONGRÈS DE L'AQETA

C.E.-06-07-179 M. Dominique Kenney propose d'autoriser M. Jacques Lemay à participer au 32^e congrès de l'AQETA qui se tiendra à l'Hôtel Fairmont le Reine Élisabeth de Montréal, du 21 au 24 mars 2007, d'utiliser le train comme moyen de transport le tout conformément à la Politique des frais de déplacement, de séjours et de représentation des commissaires et de remettre un rapport détaillé à la fin du congrès.

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE VOYAGE

C.E.-06-07-180 M. Mario Crevier propose d'approuver les frais de déplacement et de voyage suivants :

Frais de voyage

Madame Lucie Lafleur, Montréal du 21 au 24 novembre 2006	770,93 \$
Monsieur Jocelyn Blondin, Québec/Montréal du 23 au 26 novembre 2006	527,80 \$
Carte de crédit du Président	582,62 \$

Frais de déplacement

Monsieur Michel Gervais	308,00 \$
Madame José Morissette	57,60 \$
Monsieur Alain Gauthier	65,28 \$
Madame Chantal Leblanc-Bélanger	72,00 \$
Monsieur Jacques Lemay	15,00 \$
Madame Hélène Bélisle	218,40 \$
Monsieur Jean-Pierre Reid	96,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

M. Mario Crevier désire connaître l'état du dossier et l'échéance des subventions versées par Gazifère et Hydro-Québec.

M. Luc Pelchat, directeur du Service des ressources matérielles, répond aux questions en résumant les principales actions entreprises et donne des précisions quant aux subventions à recevoir.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- *Liste des chèques émis.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-06-07-181 *Mme Silvia Barkany propose la levée de la séance.*

Il est 21 heures 11 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2007

1. *Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du procès-verbal*
3. *Suivis de la dernière séance*
4. *Message du Président*
5. *Période d'intervention du public*
6. *Rapport de la Directrice générale*
- 7. Dossiers**
 - 7.1 Appel d'offres - Achat de matériel didactique pour le département "Électromécanique" - CFPO**
 - 7.2 Décision : dossier employée de soutien**
 - 7.3 Amendement à l'entente nationale du personnel professionnel CPNCF et SPGQ**
 - 7.4 Demande de participation - 32^e congrès de l'AQETA**
 - 7.5 Approbation des frais de déplacement et de voyage**
8. *Autres questions : Efficacité énergétique*
9. *Correspondance et dépôt de documents*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*